



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

16-157

OBJET : Approbation du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute à Fontenay-sous-Bois – Autorisation au Président de signer le protocole

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 72 |
| Représentés | 15 |
| Absents | 3 |

| | |
|--------------------|----|
| Votants | 87 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 87 |
| Pour | 87 |
| Contre | 0 |

Présents : Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

Représentés : Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents : Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057943-20160926-16-157-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE&BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

OBJET : Approbation du Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute à Fontenay-sous-Bois – Autorisation au Président de signer le protocole

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU l'article L. 5219-5.-I. du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 300-1 et suivants,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, instaurant à compter du 1^{er} janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la politique de la ville,

VU la circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5729-SG du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville, guidée par cinq principes structurants,

VU la délibération n° 2015-06 du conseil d'administration de l'ANRU en date du 3 mars 2015, relative au vote formel d'une proposition auprès du ministre en charge de la ville, de la liste des quartiers visés en priorité par le nouveau programme de renouvellement urbain,

VU la délibération au Conseil Régional d'Ile-de-France, validant la liste des quartiers sélectionnés dans le cadre des projets d'intérêts régionaux de l'ANRU (dont Fontenay-sous-Bois – quartiers Larris et la Redoute),

VU le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

VU le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

CONSIDERANT que les quartiers des Larris et de la Redoute ont été identifiés par le contrat de ville pour faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU,

CONSIDERANT que l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois compétent depuis le 1^{er} janvier 2016 en matière de politique de la Ville, assure la continuité des politiques menées à jour par les villes du territoire et est à ce titre signataire du protocole,

CONSIDERANT que, suite à la désignation en juillet 2015 des projets de renouvellement urbain des quartiers de la Redoute et des Larris sur la liste complémentaire des opérations intégrées au programme NPNRU 2, la Ville de Fontenay-sous-Bois a mené un an de réflexions sur ces deux quartiers, assistée par la Société Publique Locale Marne au Bois Aménagement,

CONSIDERANT qu'un Dossier d'Intention de la Ville de Fontenay-sous-Bois pour la préfiguration des projets de renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers des Larris et de la Redoute a été présenté en comité de pilotage aux différents partenaires du projet le 17 mai 2016,

CONSIDERANT que le Protocole de Préfiguration est une synthèse du Dossier d'Intention reprenant les grands objectifs de requalification et de désenclavement des

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-16-157-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

ville à conduire un programme de travail, en vue d'aboutir à la définition opérationnelle des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute, cofinancés par l'ANRU,

Après l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers des Larris et de la Redoute tel qu'il figure en annexe,

AUTORISE le Président à signer cet acte ainsi que tous documents y afférents.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-16-157-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016